

28 nov 2025 -19:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 novembre 2025](#)

Modifications concernant l'assurance incapacité de travail pour les travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la réglementation relative à l'assurance indemnités pour les indépendants et les conjoints aidants, et ce dans le cadre de la politique de retour au travail.

En application de l'accord de gouvernement, un avant-projet de loi a été approuvé par le Conseil des ministres du 26 septembre 2025 qui prévoit une politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail. Cet avant-projet comporte toute une série de mesures visant à accroître la responsabilisation des différents acteurs impliqués dans la politique de retour au travail.

Le projet d'arrêté royal vise à instaurer des mesures identiques dans l'assurance incapacité de travail des travailleurs indépendants. Concrètement il s'agit de :

- supprimer la présomption d'incapacité de travail en faveur du titulaire qui suit un trajet de réintégration
- prévoir que les certificats d'incapacité de travail et de prolongation d'incapacité de travail devront être envoyés par le médecin traitant au médecin-conseil de la mutuelle de l'indépendant par voie électronique
- prévoir que les certificats d'incapacité de travail prescrits par le médecin ont une durée maximale de trois mois

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants – Retour au travail

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegher
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegher@simonet.belgium.be